



Attachée de presse
Tél : 04 70 02 56 63
presse@mairie-montlucon.fr
montlucon.com

12 mars 2020

Elections municipales : votez en toute sécurité !

Dans le cadre de l'organisation des élections municipales des 15 et 22 mars prochains, et face à l'épidémie de Coronavirus, la Ville de Montluçon prend les dispositions nécessaires afin d'assurer un vote en toute sécurité avec, dans chaque bureau de vote :

- **une désinfection renforcée des locaux**, avant, pendant et après les tours de scrutin ;
- la mise à disposition de **gel hydroalcoolique** et de points d'eau avec du savon ;
- une **organisation adaptée afin de faciliter la circulation des électeurs** ;
- la mise à disposition d'un **stylo individuel** pour chaque électeur.

Au-delà de ces mesures, la Ville de Montluçon invite chaque électeur qui se rendra aux urnes à :

- **de préférence, préparer son bulletin de vote** parmi ceux reçus à domicile ;
- **apporter son stylo**, s'il le souhaite, pour émarger (encre indélébile noire ou bleue) ;
- **privilégier les heures de moindre affluence 9h – 11h / 13h-16h** ;
- **éviter les contacts physiques** avec les personnes présentes à l'extérieur comme à l'intérieur du bureau du vote.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

À l'entrée, les consignes sanitaires à respecter seront rappelées par affichage.



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

POUR VOTER,

LES BONS GESTES À ADOPTER



**Lavez-vous les mains en entrant
dans le bureau de vote et en le quittant**



**Évitez tout contact physique
avec d'autres personnes**



**Restez à distance raisonnable
des autres électeurs**



**Si vous portez un masque, ôtez-le uniquement
à la demande d'un membre du bureau de vote
pour identification, puis remettez-le immédiatement**